

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

**Date de la convocation
et affichage** : 14 janvier 2009

**Nombre de membres
en exercice** : 23

**Date d'envoi des délibérations à la
préfecture** : 23 janvier et 4 février
2009

**Dates d'affichage à la porte de la
mairie** : 23 janvier et 4 février 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf janvier à dix huit heures, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Mmes Mariannick KERVOELEN, Isabelle QUERE et M. Bernard OLIVER, Adjoint.

Etaient présents : MM. Erwan MARION, Erwan BARBEY CHARIOU, Mathieu TANON, Mme Sylviane BRE, Melle Céline THORAVALE, Mmes Jeanne LUCAS, Frédérique GIRARDET, M. Alain LORANT, Mme Christine SEIGNARD, MM. Yves NEANT, Bruno LUTSE, Mme Christine COLAS TERRIEN et M. Patrick LE CHEVOIR.

Absents représentés : Mme Martine POIGNONNEC donne pouvoir à M. Dominique BLANC
M. Georges BREZELLEC donne pouvoir à M. Bruno LUTSE
M. William ABBEST donne pouvoir à M. Alain LORANT
Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à Mme Mariannick KERVOELEN
Mme Annick CLERE donne pouvoir à Mme Sylviane BRE

Absente : Mlle Anne LE PROVOST

Monsieur Alain LORANT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel BLANCHET, Directeur Général des Services, a été désigné en qualité de secrétaire auxiliaire.

Présents : 17

Représentés : 5

Votants : 22

Lecture est donnée du procès verbal de la dernière réunion.

Madame SEIGNARD indique qu'elle n'est pas d'accord avec le procès verbal du dernier conseil municipal concernant son intervention en fin de séance (Dernier paragraphe du PV). Elle souhaite que le compte rendu soit modifié de la façon suivante :

« Madame SEIGNARD confirme qu'elle a elle-même formulé des critiques sur les absences du Maire et ce à lui-même, mais que cela ne semble plus être d'actualité. Par contre, elle tient à souligner que la profession de foi ne parle pas du tout des absences du Maire, mais d'opacité, de mensonges, d'embrouilles, d'humiliation, de manque de débat et de non respect de la démocratie participative au sein du conseil. »

Monsieur le Maire indique que le procès verbal du conseil municipal du 11 décembre sera modifié en tenant compte de la remarque de Mme SEIGNARD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière réunion tel que modifié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à la délibération du 4 avril 2008 portant délégation au Maire en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a par :

- Par arrêté n° 08 DG 41 donné mission à Me Avril, Avocat, pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire l'opposant à Monsieur ou Madame LE FORESTIER,

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

- Par arrêté n° 08 DG 42 prolongé la période de validité des tarifs divers 2008,
- Par arrêté n° 08 DG 43 complété les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2008/2009,
- Par arrêté n° 08 DG 46 fixé le tarif de prestation de service pour les usagers sur l'aire de carénage,
- Par arrêté n° 09 DG 03 fixé les tarifs divers pour l'année 2009.

Le conseil prend acte de ces décisions

Délibération n° 09-01

MAINTIEN OU RETRAIT DU TITRE D'ADJOINT DE MONSIEUR BREZELLEC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a retiré par arrêté du 18 décembre 2008 les délégations qu'il avait confiées par arrêté du 16 avril 2008 à Monsieur Georges BREZELLEC.

Il informe le Conseil Municipal qu'en cas de retrait par le Maire des délégations qu'il avait accordées à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du titre d'Adjoint au Maire.

Le vote doit s'effectuer au scrutin secret conformément à l'article L2122-7 du CGCT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L 2122-18 ;
- Vu l'arrêté 08 DG 15 confiant délégations à Monsieur Georges BREZELLEC, 2^{ème} Adjoint ;
- Vu l'arrêté municipal 08 DG 44 portant retrait de délégations à Monsieur Georges BREZELLEC, 2^{ème} Adjoint ;

Monsieur le Maire fait procéder au vote par scrutin secret. Il demande aux conseillers de voter en précisant d'indiquer sur le bulletin « maintien » ou « retrait » ou « abstention ».

Mesdames Frédérique GIRARDET et Céline THORAVAL sont désignées scrutateurs.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins blancs (cf. Art. L. 66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Nombre de bulletins portant la mention « retrait » : 9 (neuf)

Nombre de bulletins portant la mention « maintien » : 13 (treize)

Nombre de bulletins portant la mention « abstention » : 0 (zéro)

Monsieur Georges BREZELLEC est maintenu dans son titre d'Adjoint au Maire.

Délibération n° 09-02

MAINTIEN OU RETRAIT DU TITRE D'ADJOINT DE MONSIEUR ABBEST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a retiré par arrêté du 18 décembre 2008 toutes les délégations qu'il avait préalablement confiées par arrêté du 16 avril 2008 à Monsieur William ABBEST.

Il informe le Conseil Municipal qu'en cas de retrait par le Maire des délégations qu'il avait accordées à un Adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien ou non du titre d'Adjoint au Maire.

Le vote doit s'effectuer au scrutin secret conformément à l'article L2122-7 du CGCT.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-7 et L 2122-18 ;
- Vu l'arrêté 08 DG 17 confiant délégations à Monsieur William ABBEST, 4^{ème} Adjoint ;
- Vu l'Arrêté municipal 08 DG 45 portant retrait de délégations à Monsieur William ABBEST, 4^{ème} Adjoint ;

Monsieur le Maire fait procéder au vote par scrutin secret. Il demande aux conseillers de voter en précisant d'indiquer sur le bulletin « maintien » ou « retrait » ou « abstention ».

Mesdames Frédérique GIRARDET et Céline THORAVAL sont désignées scrutateurs

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins blanc (cf. Art. L. 66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

Nombre de bulletins portant la mention « retrait » : 9 (neuf)

Nombre de bulletins portant la mention « maintien » : 13 (treize)

Nombre de bulletins portant la mention « abstention » : 0 (zéro)

Monsieur William ABBEST est maintenu dans son titre d'Adjoint au Maire.

Délibération n° 09-03

SUBVENTION A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL SNSM

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la mise en place de l'installation de traitement d'eau de mer usée du port de Saint-Quay-Portrieux dans les mois à venir nécessite de récupérer l'emplacement actuel du local de la station SNSM et de le déplacer. Il était prévu initialement à cet effet un budget de 15 000 €.

Cependant, le local de la SNSM étant vétuste et inadapté, il a été choisi d'envisager une construction neuve pour un coût de 100 000 €, sous la maîtrise d'ouvrage de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor (CCI 22).

La CCI 22 sollicite de la Ville de Saint-Quay une subvention d'un montant de 10 000 € pour réaliser ce projet, selon le plan de financement prévu suivant :

| | | |
|-------------------------------|--------------|------------------|
| CC Sud Goëlo | 10 % | 10 000 € |
| Ville de Saint-Quay | 10 % | 10 000 € |
| Département des Côtes d'Armor | 25 % | 25 000 € |
| Région Bretagne | 25 % | 25 000 € |
| CCI 22 | 25 % | 25 000 € |
| SNSM | 5 % | 5 000 € |
| Total | 100 % | 100 000 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor une subvention de 10 000 € à inscrire au budget 2009, à l'article 204164 (subventions d'équipement versées aux EPIC)**

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

Délibération n° 09-03 bis

SUBVENTION TOUR DE FRANCE A LA VOILE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les éditions Larivière ont proposé à la ville de SAINT-QUAY-PORTRIEUX d'être ville étape du Tour de France à la Voile 2009. Il indique qu'après discussion et accord par écrit des conseillers municipaux, la subvention demandée à la ville s'élèverait à 15 000 €. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de confirmer une subvention de 15 000 € et demande que celui-ci l'autorise à signer la convention à intervenir avec les éditions Larivière en précisant que cette convention devra au préalable recevoir l'accord du Syndicat Mixte du Port d'Armor.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder une subvention de 15 000 € à la Société Larivière et de l'inscrire au budget 2009,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec les éditions Larivière pour le Tour de France à la Voile 2009,**

Délibération n° 09-03 ter

SUBVENTIONS 2009 : ASSOCIATIONS, C.C.A.S. et ECOLE DE VOILE

1) ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal procède à l'examen des demandes de subventions aux associations, qui ont été instruites par les Commissions municipales. L'enveloppe globale affectée aux subventions s'élève à 142 500 €, hors manifestations exceptionnelles. Les subventions retenues sont les suivantes :

| <i>I - AFFAIRES SCOLAIRES</i> | <i>Objet de la subvention</i> | <i>Montant</i> | <i>Observations</i> |
|--|---|-----------------------|-------------------------------|
| Lycée La Closerie | | | |
| Action : Prévenir les Grossesses non désirées | Animation | 100 € | 21 voix pour et 1 voix contre |
| Action : Prévenir le SIDA | Animation | 360 € | Unanimité pour |
| Collège Camille Claudel | | | |
| Voyages pédagogiques : Allemagne, Futuroscope, Verdun, Espagne, Paris, Angleterre | Subvention de fonctionnement par élève | 1 125 € | Unanimité pour |
| Association sportive Camille Claudel | Fonctionnement | 400 € | Unanimité pour |
| Groupe Scolaire les Embruns | | | |
| Ecole Primaire - Amicale Laïque - aide au financement des activités périscolaires | Fonctionnement | 4 290 € | Unanimité pour |
| Ecole Maternelle - COOP USEP | Equipement : renouvellement de livres dans la bibliothèque scolaire | 500 € | Unanimité pour |
| Groupe Marie-Thérèse Auffray | | | |
| APEL Notre Dame de la Ronce - classe de découverte à l'école de Nicolas HULOT à Bransféré (56) | Fonctionnement | 1 200 € | Unanimité pour |

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

| | | | |
|---|--|-----------------|----------------|
| APEL Notre Dame de la Ronce - aide au financement des activités périscolaires | Fonctionnement | 2 070 € | Unanimité pour |
| APEL Stella Maris | Equipement : achat d'un ordinateur et d'une imprimante | 250 € | Unanimité pour |
| Autres | | | |
| Amicale laïque | Fonctionnement (bibliothèque - section enfant) | 500 € | Unanimité pour |
| Association de Prévention Routière | Fonctionnement | 150 € | Unanimité pour |
| TOTAL AFFAIRES SCOLAIRES | | 10 945 € | |

| II - AFFAIRES SOCIALES | Objet de la subvention | Montant | Observations |
|---|-------------------------------|----------------|--|
| ADAPEI 22 | Fonctionnement | 150 € | Unanimité pour |
| AGIR | Fonctionnement | 250 € | Unanimité pour |
| Association Gérontologie 22 | Fonctionnement | 30 € | Unanimité pour |
| Alcool Assistance - La Croix d'Or des Côtes d'Armor | Fonctionnement | 250 € | Unanimité pour |
| Amicale des donateurs de sang bénévoles en Sud Goëlo | Fonctionnement | 60 € | Unanimité pour |
| APAJH (Association des Adultes et Jeunes Handicapés) des Côtes d'Armor | Fonctionnement | 50 € | Unanimité pour |
| APF (Association des Paralysés de France) | Fonctionnement | 200 € | 19 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions |
| Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la Voix de Bretagne | Fonctionnement | 50 € | 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention |
| Association Sports et Loisirs Centre Hélio Marin | Fonctionnement | 50 € | 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention |
| Centre d'Information du Droit des Femmes | Fonctionnement | 150 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| Comité du Secours Populaire Sud Goëlo | Fonctionnement | 350 € | Unanimité pour |
| DIAB ARMOR | Fonctionnement | 200 € | Unanimité pour |
| France ADOT 22 (Dons d'organes et tissus humains) | Fonctionnement | 150 € | Unanimité pour |
| Les blouses roses | Fonctionnement | 50 € | 21 voix pour et 1 voix contre |
| Ligue contre le cancer - Comité Départemental 22 | Fonctionnement | 100 € | Unanimité pour |
| NAFSEP (Scléroses en Plaques) | Fonctionnement | 100 € | Unanimité pour |
| Restos du cœur | Fonctionnement | 520 € | Unanimité pour |
| Rêves de clown | Fonctionnement | 300 € | Unanimité pour |
| Secours catholique | Fonctionnement | 350 € | Unanimité pour |
| Solidarité Goëlo Burkina | Fonctionnement | 350 € | 14 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions |
| SOS Amitié - Région de RENNES | Fonctionnement | 50 € | 21 voix pour et 1 voix contre |
| UNAFAM | Fonctionnement | 200 € | 10 voix pour et 12 abstentions |
| TOTAL AFFAIRES SOCIALES | | 3 960 € | |

| III - CULTURE | Objet de la subvention | Montant | Observations |
|-------------------------------|---|----------------|---------------------|
| Activités Club Quinocéen | Equipement : achat d'une armoire métallique | 150 € | Unanimité pour |
| Bagad Sonerion Sant Ké | Fonctionnement | 2 000 € | Unanimité pour |
| Bagad Sonerion Sant Ké | Equipement : nouveaux équipements pour les cornemuses + renouvellement des costumes | 1 000 € | Unanimité pour |
| Cercle Informatique Quinocéen | Fonctionnement | 1 846 € | Unanimité pour |

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

| | | | |
|---|--|-----------------|--------------------------------|
| Cercle Informatique Quinocéen | Participation au financement de l'emploi de la formatrice en informatique pour une durée d'un an | 6 067 € | 12 voix pour et 10 voix contre |
| Cercle Informatique Quinocéen | Equipement : achat de 2 ordinateurs | 430 € | Unanimité pour |
| Club de Patchwork | Animation : Porte ouverte | 300 € | Unanimité pour |
| Comité de Quartier de Saint Quay | Animation : pique nique Parc de la Duchesse Anne | 200 € | Unanimité pour |
| Comité de Quartier Saint Michel | Fonctionnement | 250 € | Unanimité pour |
| Danserien Sant Ké | Fonctionnement | 250 € | Unanimité pour |
| Danserien Sant Ké | Animation : Fest Deiz | 300 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| Danserien Sant Ké | Equipement : costumes | 1 300 € | Unanimité pour |
| Société d'horticulture de la Côte du Goëlo | Fonctionnement | 500 € | Unanimité pour |
| Société d'horticulture de la Côte du Goëlo | Animation : Fête des Plantes | 6 000 € | Unanimité pour |
| Union des chasseurs de Saint-Quay-Portrieux | Fonctionnement | 150 € | 21 voix pour et 1 voix contre |
| TOTAL CULTURE | | 20 743 € | |

| IV - FINANCES | Objet de la subvention | Montant | Observations |
|---|----------------------------------|-----------------|---|
| AGAASM (Association Générale Amicale des Anciens des Sous Marins) | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| Amicale du Personnel Communal | Fonctionnement | 750 € | Unanimité pour |
| Amicale du Personnel Communal | Fonctionnement – cotisation CNAS | 13 125 € | Unanimité pour |
| Amicale du Personnel Communal | Fonctionnement – jouets de Noël | 1 800 € | Unanimité pour |
| ANACR (Les Amis de la Résistance) | Fonctionnement | 76 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| Comité de liaison de la résistance et de la déportation des Côtes d'Armor | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| FNACA (Anciens d'Algérie) | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| Les 4 Saisons Toniques | Fonctionnement | 500 € | Unanimité pour |
| Les 4 Saisons Toniques | Animation : Fête de la Musique | 2 220 € | Unanimité pour |
| Les 4 Saisons Toniques | Animation : Défilé de Mode | 1 600 € | Unanimité pour |
| Les 4 Saisons Toniques | Animation : marché de Noël | 3 000 € | Unanimité pour |
| Libre Expression Quinocéenne | Fonctionnement | 76 € | 11 voix pour, 1 voix contre et 10 abstentions |
| 452ème Section des Médailleurs Militaires | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| Officiers marinières, Q/maîtres en retraite et veuves section de Saint Quay Portrieux | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| UFAC (Union Française des Anciens Combattants) | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| UNC (Union Nationale des Anciens Combattants) | Fonctionnement | 76 € | Unanimité pour |
| SNSM | Fonctionnement | 5 000 € | Unanimité pour |
| TOTAL FINANCES | | 28 679 € | |

| V - SPORTS | Objet de la subvention | Montant | Observations |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------|------------------------------|
| CDVH | Emploi de proximité | 12 196 € | Unanimité pour |
| C.M.F.M. (Club de Musculation) | Fonctionnement | 1 220 € | 21 voix pour et 1 abstention |

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

| | | | |
|---|-----------------------------------|-----------------|--|
| Compagnie d'Archers du Sud Goëlo | Fonctionnement | 640 € | Sortie de Mariannick KERVOELEN (qui a un pouvoir) soit 20 votants - 19 voix pour et 1 abstention |
| Compagnie d'Archers du Sud Goëlo - équipement | Equipement | 200 € | 20 votants - Unanimité pour |
| Fitness Gym | Fonctionnement | 300 € | 20 votants - 19 voix pour et 1 abstention |
| L'Espérance de Saint Quay tennis de table | Fonctionnement | 1 600 € | 20 votants - Unanimité pour |
| Plongeurs d'Armoric | Fonctionnement | 300 € | 20 votants - Unanimité pour |
| Raids nature Sud Goëlo | Animation : course Goëlix | 1 000 € | 20 votants - Unanimité pour |
| Société hippique | Fonctionnement | 350 € | Retour de Mme KERVOELEN soit 22 votants - Unanimité pour |
| Société hippique | Animation : concours hippique | 14 000 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| Tennis Club de Saint Quay Portrieux | Fonctionnement | 6 000 € | Sortie de Frédérique GIRARDET soit 21 votants - 17 voix pour et 4 abstentions |
| Tennis Club de Saint Quay Portrieux | Animation : circuit breton | 1 000 € | 21 votants - 20 voix pour et 1 abstention |
| Tennis Club de Saint Quay Portrieux | Animation : tournoi international | 3 000 € | 21 votants - 20 voix pour et 1 abstention |
| Karaté Club | Fonctionnement | 250 € | Retour de Mme GIRARDET soit 22 votants - Unanimité pour |
| Yoga amicale laïque | Fonctionnement | 250 € | Unanimité pour |
| CVPX | Animation : Grand Prix de l'Ic | 1 200 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| TOTAL SPORTS | | 43 506 € | |

| VI - MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES | Objet de la subvention | Montant | Observations |
|---|--|-----------------|------------------------------|
| Comité Local des Pêches | Animation : Fête de la Coquille Saint Jacques | 17 000 € | Unanimité pour |
| Société hippique | Animation : championnat des Côtes d'Armor de Poney | 2 000 € | Unanimité pour |
| Ligue de Bretagne de Voile | Animation : Tour de Bretagne à la Voile | 7 500 € | 21 voix pour et 1 abstention |
| TOTAL MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES | | 26 500 € | |

| | | | |
|--|--|------------------|--|
| TOTAL GENERAL hors manifestations exceptionnelles | | 107 833 € | |
|--|--|------------------|--|

| | | | |
|---|--|------------------|--|
| TOTAL GENERAL TOUTES COMMISSIONS | | 134 333 € | |
|---|--|------------------|--|

Plusieurs subventions sont mises en réserve dans l'attente d'informations complémentaires : elles feront l'objet d'une délibération particulière lorsque les éléments nécessaires à la décision auront été communiqués au Conseil.

| AFFAIRES SCOLAIRES | Objet de la subvention |
|---------------------------------|---|
| Ecole Primaire - Amicale Laïque | activités culturelles et sportives à l'école |
| Ecole Maternelle - COOP USEP - | aide au financement des activités périscolaires (ex-CATE) |

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

| | |
|---------------------------------------|---|
| APEL Notre Dame de la Ronce | activités culturelles et sportives à l'école |
| SPORTS | |
| Goëlo Football Club | Fonctionnement |
| Sport Nautique | Fonctionnement |
| Sport Nautique | Animation : Spring Cup |
| Sport Nautique | Animation : November In Saint Quay |
| Sport Nautique | Animation : National Corsaire |
| MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES | |
| GRAND FORMAT | Animation : Festival Photographique |
| Sport Nautique | Animation : International de Match Racing |
| Goëlo Volley Ball | Animation : étape du France Beach Volley Tour |
| Trophée des multicoques | Animation : trophée des multicoques |

Monsieur le Maire rappelle les conditions de versement des subventions :

- fonctionnement : la subvention est versée en mars, après le vote du budget
- animation : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
 - 50% en mars après le vote du budget,
 - solde après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie.
- investissement : versement en une seule fois, sur présentation de la facture.
- emploi : versement selon les modalités prévues par convention

L'aide aux activités sportives et culturelles à l'école sera versée selon les modalités prévues par une convention.

Ces dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget 2009.

2) C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 50 000 € et d'inscrire cette dépense à l'article 657362 du budget 2009.

Cette hausse est demandée par le Conseil d'Administration du CCAS pour les raisons suivantes :

- émergence de besoins nouveaux pour le CCAS, notamment l'obligation de réaliser une étude sur les besoins sociaux (obligation imposée par décret du 06 mai 1995). Le coût de réalisation de cette étude par une commune seule est de l'ordre de 20 à 30.000 €.
- Statut des aides ménagères : afin de résoudre la question du statut des aides ménagères, une étude sur la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale est en cours de réalisation par le Centre Départemental de Gestion des Côtes d'Armor. Cette étude, d'un coût de 23 000 €, est prise en charge par l'UNA. Toutefois, le CCAS devra prendre à sa charge les frais de VAE (validation des acquis) pour intégrer l'ancienneté des aides ménagères, ainsi que divers frais de formation (secourisme, alcoolisme, alzheimer, auxiliaire de vie sociale...) et souhaite aussi revoir ses contrats d'assurance pour mieux assurer les aides ménagères dans l'exercice de leurs fonctions, revoir le régime indemnitaire pour intégrer des frais kilométriques, adhérer au CNAS...
- Maintenance des logiciels : le CCAS souhaite revoir ses coûts de maintenance de logiciels et reprendre les données d'un logiciel périmé mais toujours utilisé pour la facturation des prestations des aides ménagères et les transférer sur un logiciel plus récent, utilisé par plusieurs communes du canton.
- Les aides alimentaires accordées par le CCAS sont en hausse, ainsi que les demandes d'aides financières (eau, loyer, charges courantes...).

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

- Le montant des impayés sur les 3 budgets du CCAS (budget principal : prestations aides ménagères, budget annexe Foyer des Jeunes Travailleurs : loyers et budget annexe des Mimosas : loyers) s'élève à environ 80 000 € dont il faudra admettre tout ou partie en non valeur.
- Le coût des colis de Noël s'élevait à 9 800 € en 2007 et celui du repas des Anciens à 9 000 € en 2008.

3) ECOLE DE VOILE

Monsieur le Maire rappelle que par convention, la Commune a délégué la gestion de l'école municipale de Voile à l'association Sport Nautique, qui a présenté le budget prévisionnel de l'activité 2009. L'association prévoit un déficit de 35 000 €. Le montant définitif du bilan 2008 n'a pas encore été communiqué.

Il propose au Conseil de voter une subvention à l'association Sport Nautique, au titre de l'école municipale de voile, pour un montant de 35 000 € et d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu le tableau récapitulatif des subventions ;

Décide,

- **De voter les subventions aux associations pour l'année 2009 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus et d'inscrire ces dépenses au compte 6574 du budget 2009, les subventions mises en réserve devant être votées ultérieurement,**
- **D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 50 000 € et de l'inscrire au compte 657362 du budget 2009,**
- **D'accorder à l'association Sport Nautique, au titre de l'école municipale de voile, une subvention de 35 000 € pour l'année 2009 ;**

Délibération n° 09-04

ELECTION MEMBRES DU SYNDICAT DE L'IC

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait procédé à la désignation de trois nouveaux délégués pour le syndicat de l'Ic le 7 novembre 2008. Il précise que le Préfet a contesté cette délibération au motif que s'agissant des établissements de coopération intercommunale, selon les articles L 5211-6 et L 5211-7 du Code général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

Mmes Pascaline VEDRINE, Frédérique GIRARDET et M. Mathieu TANON se déclarent candidats.

Monsieur le Maire fait procéder à un vote à bulletin secret.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6 et L 5211-7 ;

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Nombre de bulletins blancs : 12
- Nombre de suffrage exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

- Nombre de voix obtenues par M. Mathieu TANON : 10
 - Nombre de voix obtenues par Mme Frédérique GIRARDET : 9
 - Nombre de voix obtenues par Mme Pascaline VEDRINE : 9
- **Monsieur Mathieu TANON, Mesdames Pascaline VEDRINE et Frédérique GIRARDET sont élus représentants de la Commune au sein du Syndicat des eaux de l'Ic.**

Départ de Monsieur Mathieu TANON

Présents : 16

Représentés : 5

Votants : 21

Délibération n° 09-05

CONSERVATOIRE DU LITTORAL - PERIMETRE D'INTERVENTION

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les termes de la proposition du Conservatoire de l'Espace littoral relatif au projet de délimitation d'une zone d'intervention foncière sur le littoral de la Commune (dans le secteur du Romeur). Celui-ci est situé en limite de la commune de Tréveneuc, en continuité d'un secteur en cours d'acquisition par le Conservatoire. L'acquisition à terme des terrains constituant la zone concernée vise à préserver les qualités paysagères et écologiques et à organiser l'ouverture au public par l'aménagement de chemins piétons en particulier. Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de ces terrains était classée en zone Natr au POS approuvé en 2002 ; elle a été requalifiée par le Tribunal en espaces remarquables et ne peut donc plus recevoir d'extension de l'urbanisation.

Parallèlement, le Conservatoire propose la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur ce même périmètre afin de disposer d'un observatoire foncier et de pouvoir préempter en cas de mise en vente de terrains.

Invité à s'exprimer sur le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le périmètre proposé ;
- Vu les résultats du vote ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accepter le périmètre d'intervention foncière du Conservatoire figurant au plan ci-joint, dans la perspective de négociations amiables,**
- **De demander au département des Côtes d'Armor la mise en place d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur ce même périmètre, conformément à l'article L. 142-3 du Code de l'Urbanisme. Le droit de préemption sera exercé par le Conservatoire par substitution au département.**

Retour de Monsieur Mathieu TANON

Présents : 17

Représentés : 5

Votants : 22

Délibération n° 09-06

ECOLE DE VOILE – AVENANTS INDEMNITE DE RESILIATION DE MARCHE - LOT 13 (EQUIPEMENT DE CUISINE)

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

Monsieur le Maire indique à l'assemblée, que dans le cadre de l'opération relative à la restructuration et l'extension de l'école de voile, la municipalité a décidé en avril 2008 de mettre fin à l'exécution de certains travaux afin d'assurer uniquement le clos et le couvert du bâtiment.

L'entreprise KERFROID – 22100 ST SAMSOM SUR RANCE (titulaire du lot 13), a présenté une demande d'indemnisation correspondant au préjudice occasionné par la résiliation totale de leur marché de travaux, d'un montant de 400,00 € HT, soit 478,40 €TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant afin de régler à l'entreprise KERFROID le montant de cette indemnisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu la demande d'indemnisation de l'entreprise Kerfroid ;

Décide à l'unanimité moins deux abstentions (Mme Isabelle QUERE et M. Mathieu TANON),

- **d'autoriser le Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise Kerfroid afin de lui régler la somme de 478,40 € TTC à titre d'indemnisation pour résiliation de marché de travaux.**

Délibération n° 09-07

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS TITULAIRES – JANVIER 2009

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu de la mutation de Monsieur Nicolas BLETEAU, adjoint technique 1^o classe exerçant les fonctions de cuisinier au groupe scolaire « Les Embruns » il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de pourvoir à son remplacement à compter du 1^{er} février 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n°84-53 en date du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- Vu le tableau des effectifs titulaires fixé par délibération N°08-93 en date du 27 juin 2008 ;

Décide à l'unanimité,

- **De créer 1 emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2009**
- **De supprimer 1 emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2009**
- **Que le tableau des effectifs titulaires se présente ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} février 2009**

| GRADES OU EMPLOIS | CATEGORIE S | EFFECTIFS BUDGETAIRES | EFFECTIFS POURVUS | Dont : TEMPS NON COMPLET |
|---|-------------|-----------------------|-------------------|--------------------------|
| Directeur général des services | A | 1 | 1 | |
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | | | |
| Attaché territorial | A | 2 | 2 | |
| Rédacteur | B | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | |
| Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | C | 3 | 3 | 1 |

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

| | | | | |
|--|---|----|----|---|
| Adjoint administratif 1° Classe | C | 5 | 5 | 0 |
| Agent administratif 2° Classe | C | 2 | 2 | 1 |
| TOTAL | | 15 | 15 | 2 |
| SECTEUR TECHNIQUE | | | | |
| Ingénieur Principal | A | 1 | 1 | |
| Technicien supérieur Principal | B | 1 | 1 | |
| Contrôleur Principal des travaux | B | 1 | 1 | |
| Agent de maîtrise principal | C | 2 | 2 | |
| Agent de maîtrise | C | 2 | 2 | |
| Adjoint technique Principal de 1° Classe | C | 7 | 6 | |
| Adjoint technique Principal de 2° Classe | C | 5 | 5 | |
| Adjoint technique 1°classe | C | 5 | 5 | |
| Adjoint technique 2°classe | C | 18 | 18 | 4 |
| TOTAL | | 42 | 41 | 4 |
| SECTEUR SOCIAL | | | | |
| Agent territorial spécialisé des écoles maternelles | C | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 1 | 1 | 0 |
| SECTEUR SPORTIF | | | | |
| Educateur des activités phys. Et sportives de 2ème cl. | B | 1 | 1 | |
| TOTAL | | 1 | 1 | 0 |
| SECTEUR POLICE MUNICIPALE | | | | |
| Gardien de police municipale | C | 2 | 2 | |
| TOTAL | | 2 | 2 | 0 |
| Secteur Culturel | | | | |
| Assistant d'Enseignement artistique | B | 1 | 1 | 1 |
| Total | | 1 | 1 | 1 |
| TOTAL GENERAL | | 62 | 61 | 7 |

Délibération n° 09-08

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a participé en 2008 au financement du fonds d'aide aux jeunes sur la base de 0.30 € par habitant, soit un montant de 1.030.20 €. Le Conseil Général sollicite à nouveau la commune pour l'année 2009.

Il précise que compte tenu de la population de Saint-Quay-Portrieux (3.434 Hbts - population avec double compte), cela revient à 1.030.20 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le dispositif d'aide aux jeunes présenté par le Conseil Général ;

Décide à l'unanimité,

- **de participer au financement du dispositif « Fonds d'Aide aux Jeunes » à hauteur de 0.30 € par habitant, soit 1.030.20 € ,**
- **de régler la dépense à l'aide des crédits à inscrire à l'article 6281 du budget de l'exercice 2009.**

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

Délibération n° 09-09

AGENTS RECENSEURS – AJUSTEMENT D'EFFECTIF

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil municipal, ont été créés 10 postes d'agents recenseurs et 2 postes supplémentaires en cas de désistement.

Il explique que suite à la demande de l'INSEE, compte-tenu du nombre de logements et notamment de résidences secondaires, de la complexité du recensement dans les communes balnéaires, il est nécessaire d'ajuster les effectifs prévus.

Monsieur le Maire propose donc que soient créés deux postes supplémentaires d'agents recenseurs, ce qui portera le nombre à douze postes auxquels s'ajoutent deux postes en cas de désistement.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
- Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
- Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Considérant la nécessité de nommer de compléter le nombre des agents recenseurs prévus pour réaliser les opérations du recensement 2009 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **La création de 2 postes d'agents recenseurs en plus de ceux prévus par la délibération du 11 décembre 2008.**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à M. Patrick LE CHEVOIR de faire un point sur les travaux de la commission animations. Tout d'abord M. LE CHEVOIR regrette que certains conseillers n'aient pas été convoqués. Il fait ensuite un point sur la saison 2008 au cours de laquelle des concerts ont été organisés au Centre de Congrès, faisant salle comble à plusieurs reprises. Il indique que la commission a commencé à travailler sur les animations 2009.

Un schéma des animations est en cours d'élaboration pour la saison à venir :

- dimanche 25 janvier prochain un concert de harpe celtique est programmé au Centre de Congrès
- 22 février pendant les vacances scolaires : programmation spectacle de contes pour enfant
- 22 mars 2009 et 19 avril : projet théâtre (non confirmé pour le moment)
- 1, 2 et 3 mai : fête de la Coquille
- 23 mai : spectacle de l'imitateur Chandemerle
- 1^{ère} quinzaine de juin (du 31 mai au 14 juin): Les Océaniques, avec pour thème cette année la bande dessinée
- 13 juin : concert de musique africaine pour clôturer les Océaniques
- 21 juin : fête de la musique avec une proposition de feu d'artifice

La commission animations souhaite également organiser des conférences en complément des animations. Monsieur le Maire a proposé à la commission qu'un coordinateur soit nommé au sein de la mairie.

Madame SEIGNARD prend la parole. Elle tient à dire que le travail effectué par Monsieur BREZELLEC à la tête de la commission animations a été excellent et que la fête du cidre a connu un réel succès. Monsieur le Maire remarque que concernant la fête du cidre, la situation juridique est très difficile à gérer.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

Madame QUERE indique que la Commission sport est à l'origine de « rentrée en forme » en septembre. De nombreuses personnes y ont participé.

Elle informe le conseil municipal que lors de sa dernière réunion, la commission s'est penchée sur le dossier du vieux gréement et sur les tarifs des tennis municipaux.

Concernant le vieux gréement, Isabelle QUERE souligne que Mathieu TANON, chargé d'établir un diagnostic, a fait un excellent travail. Les conclusions de son étude seront présentées devant la commission et débattues avec Sport Nautique.

Monsieur TANON annonce L'hypothèse de sa revente avait été préalablement écartée, ne serait ce que pour respecter les engagements antérieurs vis-à-vis des personnes physiques ou morales qui ont concouru à son financement ; Pour mémoire 34 financeurs pour 54 parts de l'ordre de 800 euros.

Concernant la gestion de ce bateau, l'Office de Tourisme serait intéressé par la vente des embarquements. Cela pourrait représenter un chiffre d'affaires compris entre 6.000 € et 11.000 €. En contre partie, il y aurait un investissement correspondant aux frais de la conversion en N.U.C. (Navire d'Utilité Collective) pour environ 15000 euros dont 1500 d'expertise et des frais de fonctionnement, dont 5800 euros de frais salariaux.

Il semble difficile d'envisager ce système de gestion pour l'été 2009, mais il n'est pas interdit de se fixer cet objectif pour 2010.

Monsieur TANON rappelle que la gestion du vieux gréement a été confiée à Sport Nautique en 2003. Un certain nombre de clauses de la convention n'ont pas été respectées. Un diagnostic a été effectué, principalement sur la base des dépenses municipales identifiées puisque les archives de Sport Nautique sont perdues avant 2007.

Depuis 2003 ce bateau a couté à la ville de Saint Quay Portrieux de 4 à 12 fois plus que les autres bateaux de même type de la baie de Saint Briec.

Selon le bilan fourni par Sport Nautique :

En 2007 seule une semaine d'embarquement avait été vendue.

En 2008 trois semaines ont été commercialisées.

Les intérêts de la ville n'ont pas été pris en compte. Le vieux gréement a participé à des déplacements et des événements sans coordination voire sans accord de la ville.

Il faut regretter une gestion commune à d'autres activités nautiques, même si depuis 2008 les affectations et dotations apparaissent séparées dans les comptes de Sport Nautique.

En contre partie, il faut reconnaître que le vieux gréement est bien entretenu.

Mathieu TANON indique qu'il a proposé de dénoncer la convention signée entre la Ville et Sport Nautique et de signer une nouvelle convention avec une Association à but unique. Un certain nombre de bénévoles se sont déjà fait connaître.

La commission sport n'a pas suivi cette proposition. Elle a proposé en alternative de dénoncer la convention actuelle pour une nouvelle convention plus explicite et mieux bordée, avec un comité de pilotage permettant à la ville d'avoir une prise directe sur les aspects « vecteurs de communication » et « programmation ».

Il conclut en rappelant, parce que cela semble avoir été oublié, que c'est la ville qui est propriétaire du vieux gréement et, quel que soit le mode de gestion retenu, les intérêts de la ville doivent être prioritaires et pérennisés.

Erwan Barbey Chariou demande s'il ne serait pas possible que les questions relatives au vieux gréement soient également examinées par d'autres commissions municipales, par exemple la commission animation.

Mathieu TANON, répond qu'il n'y voit pas d'inconvénient.

Isabelle QUERE indique que les personnes qui font partie de la commission sport s'investissent vraiment. Concernant le vieux gréement, elle indique qu'en effet la commission a préféré la solution consistant à dénoncer la convention actuelle, à mettre en place un budget annexe et créer un comité de pilotage (notamment pour fédérer) et au bout d'une année si le jeu n'est pas joué par Sport Nautique, le comité de pilotage pourra et devra donner son accord sur la gestion du bateau.

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 19 JANVIER 2009

En ce qui concerne la commission culture, elle est constituée de 25 personnes. Beaucoup de sujet d'actualité ont été abordés. Un groupe de travail spécifique a été mis en place pour le dossier cinéma. Les personnes de ce groupe ont visité l'Arletty et les cinémas de Loudéac et Callac.

Le Maire indique que ce sujet viendra à l'ordre du jour au prochain conseil municipal. Il remercie la commission pour son travail concernant le fonctionnement du cinéma.

Deux autres groupes de travail ont également été créés : un groupe identité et un groupe jumelage.

Une réflexion avec la Galice va être proposée.

Monsieur le Maire informe que la commission travaux s'est réunie pour faire un point sur le dossier du GR34, le dossier assainissement, celui du cinéma et les aménagements de la rue Paul de Foucaud.

Il indique que le cabinet d'architectes chargé de l'étude du schéma directeur a effectué une visite de la commune avec le comité de pilotage.

Madame KERVOELEN, indique que la commission jeunesse a lancé un appel à candidatures auprès de la population. Un questionnaire a été mis à disposition des jeunes.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de caserne des pompiers intercommunale avait créé des divergences au sein du conseil municipal d'Etables sur Mer lors de l'ancien mandat. Le projet prévoit aujourd'hui la mise en place d'une caserne principale à Saint Quay Portrieux et d'une caserne annexe à Binic. Un point sera fait ultérieurement sur les aspects techniques et sur l'achat éventuel d'un terrain jouxtant les services techniques municipaux.

Monsieur le Maire rappelle que le principe d'un pôle nautique intercommunal avait été voté il y a 7 ans, mais qu'aucune suite opérationnelle n'a été donnée à ce projet compte tenu des divergences nombreuses existant entre les communes de Saint Quay Portrieux et Binic. La Communauté de communes Sud Goëlo a décidé de lancer une étude sur toute l'année 2009.

Monsieur LE CHEVOIR demande s'il y a des informations nouvelles sur le projet de chambre funéraire.

Monsieur le Maire répond que la préfecture a donné son accord sur le projet à Etables sur Mer. Il en a discuté avec Monsieur Loïc Raoult, Maire de Plourhan. Une deuxième chambre funéraire est possible sur le canton mais il se demande s'il ne serait pas mieux d'envisager son implantation sur la commune de Plourhan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10

Comme après chaque conseil, la parole est donnée au public.